Communiqué de presse
Berne, 29 novembre 2026

OUI à l'initiative sur les feux d'artifice: une réglementation superflue de plus

Le peuple souverain suisse a accepté l'initiative sur les feux d'artifice. Il convient de respecter cette décision. Du point de vue de l'Union suisse des arts et métiers, il est regrettable que cela entraîne un alourdissement de la réglementation et de la bureaucratie. Les partisans de l'initiative en ont minimisé les inconvénients et cherché à rassurer la population. Le Parlement doit donc mettre en œuvre cette initiative de la manière la moins bureaucratique et la plus pragmatique possible. Il est facile de créer de la bureaucratie, mais s'en débarrasser demande un effort colossal.

La branche suisse des feux d'artifice emploie environ 250 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel compris entre 50 et 60 millions de francs. L'adoption de cette initiative met les PME suisses sous pression sur le plan économique. Des emplois et un savoir-faire acquis au fil des décennies sont désormais menacés. Les partisans de l'initiative ont minimisé ses conséquences et les ont présentées sous un jour favorable. Il est d'autant plus important d'aborder la mise en œuvre de cette initiative avec prudence et discernement.

Contradictions et questions d'application non résolues

Bien que l'utilisation des feux d'artifice se concentre en grande partie sur deux jours par an (le 1er août et le réveillon du Nouvel An), une restriction applicable à l'échelle nationale va désormais être inscrite dans la Constitution fédérale.

En évoquant des dérogations, les initiateurs ont suscité des attentes auxquelles ils doivent désormais répondre. Au cours de la campagne de votation, ils ont en effet affirmé que les petites fêtes lacustres ainsi que les manifestations traditionnelles régionales et communales pourraient continuer à être célébrées avec des feux d'artifice bruyants. L'initiative doit donc désormais être mise en œuvre avec une certaine souplesse.

L'usam attend du Parlement une mise en œuvre pragmatique de l'initiative, qui préserve la marge de manœuvre restante et limite au minimum les obstacles bureaucratiques supplémentaires. «L'adoption de l'initiative ne doit pas constituer un chèque en blanc pour la bureaucratie, et il faut prévoir des délais suffisants pour écouler les stocks», a ainsi déclaré Urs Furrer, directeur de l'Union suisse des arts et métiers.

Une culture de l'interdiction inquiétante

L'initiative sur les feux d'artifice illustre la tendance selon laquelle les interdictions centralisées et les appels à une intervention paternaliste de l'État sont devenus de plus en plus acceptables dans notre pays. «Nous observons cette évolution avec inquiétude. Il est donc d'autant plus important que le Parlement s'oppose suffisamment tôt aux interventions qui entraînent des restrictions disproportionnées et des charges administratives inutiles. En effet, une fois mise en place, la bureaucratie est difficile à démanteler. Pour l'usam, la responsabilité individuelle, la liberté d'entreprise et les solutions pragmatiques restent des principes fondamentaux. Les PME ont besoin d'une certaine marge de manœuvre pour continuer à se développer.»

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.